

Mise à jour du plan d'action CPCP sur la surveillance de la sécurité des véhicules automobiles (octobre 2017)

CDR n°	Recommandation du Comité des comptes publics	Réponse du Ministère	Date de fin prévue	État	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, numéro de téléphone)	Indicateur de succès (à l'usage du comité seulement)
1	Que, d'ici le 31 octobre 2017, Transports Canada (TC) confirme par écrit au Comité permanent des comptes publics (CPCP) de la Chambre des communes qu'il fournira des mises à jour régulières sur l'état d'avancement de ses projets de réglementation.	<p>Les renseignements de TC sur les modifications prévues concernant les règlements et les normes de sécurité des véhicules automobiles, y compris le statut et l'avis lorsque le Ministère est prêt à demander des données pour l'élaboration d'une ébauche de règlement, y compris les coordonnées, sont publiés sur le site Web de TC et la liste sera mise à jour tous les six mois, la première mise à jour ayant été faite le 5 mai 2017. Le site Web se trouve à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/calendrier-projets-reglement.html</p> <p>Un rapport confirmant cette activité sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017</p>	31 octobre 2017	<p>Terminé</p> <p>Les renseignements de TC sur les modifications prévues à la réglementation et aux normes pour la sécurité des véhicules automobiles, notamment l'état et la notification du moment où le ministère est prêt à solliciter de l'intrant pour l'élaboration de projets de règlement, ainsi que les coordonnées, sont publiés sur le site Web de TC et la liste sera mise à jour tous les six mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> La première publication a eu lieu le 5 mai 2017. Voici l'adresse du site Web : https://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/calendrier-projets-reglement.html 	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	
2	Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP de la chambre des communes un rapport décrivant la mise en œuvre d'un processus de consultation élargi et normalisé, destiné à obtenir en temps	<p>TC appuie un processus réglementaire consultatif et transparent et élargira son processus de consultation réglementaire des intervenants en les invitant précisément à fournir des commentaires et en cherchant activement à obtenir des données des intervenants experts, et en publiera un résumé des commentaires obtenus des intervenants lors de la période de consultation préalable.</p> <p>Un rapport détaillant ces activités sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>	31 octobre 2017	<p>Terminé</p> <p>Transports Canada appuie un processus de réglementation consultatif et transparent et a élargi son processus de consultation des intervenants en matière de réglementation. Le processus de réglementation du programme de sécurité des véhicules automobiles mis à jour englobe les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> la consultation Web avec des intervenants externes; <ul style="list-style-type: none"> l'élaboration d'un document qui comprendra une invitation à transmettre des commentaires, un résumé du problème, l'historique de celui-ci, la date prévue pour la 	Lori MacDonald, Sous-ministre adjoint, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	

CDR n°	Recommandation du Comité des comptes publics	Réponse du Ministère	Date de fin prévue	État	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, numéro de téléphone)	Indicateur de succès (à l'usage du comité seulement)
	opportun les commentaires d'intervenants experts sur les initiatives de réglementation de la sécurité des véhicules automobiles.			<p>conformité, la période de consultation et les coordonnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le document sera publié en français et en anglais sur la page Web Sécurité des véhicules automobiles; ○ La période de consultation sera de 45 jours, sauf indication contraire. ○ Aucune réponse individuelle ne sera fournie isolément. <ul style="list-style-type: none"> • Un courriel d'avis public sera envoyé à tous les intervenants concernés, notamment ceux qui ont contribué à l'établissement du « Calendrier de projets de règlement ». • Tous les commentaires recueillis durant les consultations seront pris en compte. • Un document sommaire des observations sera élaboré et inclus dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation. <p>Le processus mis à jour s'appliquera aux nouveaux règlements (c.-à-d. ceux qui ne sont pas encore à l'étape de la rédaction au 1^{er} septembre).</p> <p>Le premier avis de publication visant les véhicules silencieux a été rédigé et est en cours de révision (proposition de règlements exigeant que les véhicules électriques et hybrides soient munis d'un système qui émet un son, afin que les personnes ayant une déficience visuelle soient avisées de leur présence). Cet avis devrait être publié avant la fin de 2017, comme indiqué dans le « Calendrier de projets de règlement.</p>		
3	Que, d'ici le 31 juillet 2018, TC présente au CPCP de la Chambre des	TC évaluera l'exactitude des données sur les collisions et les blessures et travaillera avec les intervenants et les provinces et les territoires qui possèdent et fournissent des données sur les collisions et les blessures pour élaborer un plan	31 juillet 2018	Un rapport détaillant le plan d'action et les travaux entrepris pour améliorer la qualité des données sera envoyé au CPCP par le 31 juillet 2018.	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe,	

CDR n°	Recommandation du Comité des comptes publics	Réponse du Ministère	Date de fin prévue	État	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, numéro de téléphone)	Indicateur de succès (à l'usage du comité seulement)
	communes un rapport indiquant comment il a mis en œuvre son plan d'action visant à améliorer la qualité des données sur les collisions et les blessures.	d'action afin d'améliorer la qualité des données. La mise en œuvre du plan d'action aura lieu sur plusieurs années. Un rapport détaillant le plan d'action et le travail entrepris pour améliorer la qualité des données sera envoyé au CPCP d'ici le 31 juillet 2018.			Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	
4	Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP de la chambre des communes un rapport exposant les progrès réalisés dans la mise en place du nouveau processus réglementaire et montrant comment les éléments probants et la recherche scientifique servent à guider l'élaboration et la modification des normes de sécurité automobile.	TC appuie un processus réglementaire transparent et à mis à jour son processus pour indiquer comment les éléments probants et la recherche scientifique ont été utilisés pour guider l'élaboration de normes. Un rapport donnant un aperçu de ce précède sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.	31 octobre 2017	Terminé TC appuie un processus de réglementation transparent. Le programme de sécurité des véhicules automobiles mis à jour a actualisé son processus afin de préciser que le REIR renverra aux preuves, aux études et aux recherches qui ont été prises en considération et rendra compte de ce qui a servi à l'élaboration de la réglementation.	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	

CDR n°	Recommandation du Comité des comptes publics	Réponse du Ministère	Date de fin prévue	État	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, numéro de téléphone)	Indicateur de succès (à l'usage du comité seulement)
5	Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP de la chambre des communes un rapport décrivant son plan opérationnel à long terme pour la Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles.	<p>TC examinera les liens entre la planification, la recherche et les activités de réglementation, pour mettre à jour le processus de planification à long terme. La Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles aura un plan opérationnel sur plusieurs années pour la sécurité des véhicules automobiles.</p> <p>Une copie du plan opérationnel sera envoyée au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>	31 octobre 2017	Un plan opérationnel de trois ans a été élaboré et est transmis au CPCP (achevé en octobre 2017).	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	
6	Que, dans le cas où le projet de loi S-2 reçoit la sanction royale, TC présente au CPCP de la Chambre des communes, dans les 180 jours suivants la sanction royale, un plan indiquant comment les nouveaux pouvoirs prévus par le projet de loi seront mis en œuvre au sein du régime réglementaire de	<p>Dans le cadre du projet de loi S-2, Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens (présenté au Parlement en mai 2016), de nouveaux pouvoirs ont été proposés qui exigeraient que les entreprises qui fabriquent ou vendent des véhicules au Canada d'obtenir, de tenir et de signaler des données au ministre qui faciliteraient l'identification et l'analyse des défauts relatifs à la sécurité.</p> <p>TC enverra au CPCP, dans les 180 jours suivants la sanction royale, une lettre détaillant comment les nouveaux pouvoirs du projet de loi S-2 seront mis en œuvre.</p>		Transports Canada enverra au CPCP, dans les 180 jours suivant la sanction royale, une lettre décrivant comment les nouvelles autorités du projet de loi S-2 seront appliquées.	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	

CDR n°	Recommandation du Comité des comptes publics	Réponse du Ministère	Date de fin prévue	État	Organisation responsable/point de contact (nom, poste, numéro de téléphone)	Indicateur de succès (à l'usage du comité seulement)
	sécurité automobile.					
7	Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP de la chambre des communes un rapport exposant son processus visant à appuyer l'ajout d'une nouvelle disposition à la <i>Loi sur la sécurité automobile</i> qui obligerait les grands constructeurs automobiles à fournir de l'informations sur leurs sources de données et leurs processus internes pour cerner et signaler les défauts liés à la sécurité.	<p>À l'appui du changement législatif indiqué dans la recommandation 6, TC a demandé que les principaux constructeurs automobiles fournissent volontairement l'information sur leurs sources de données et les processus internes pour identifier et signaler les défauts relatifs à la sécurité, et élaborera un processus pour utiliser les données disponibles.</p> <p>Un rapport donnant un aperçu du processus pour demander de l'information aux constructeurs sur leurs sources de données et leurs processus internes pour identifier et signaler les défauts de sécurité, ainsi que sur comment elle sera utilisée, sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>	31 octobre 2017	<p>TC a demandé aux principaux constructeurs automobiles de fournir volontairement des renseignements sur leurs sources de données et leurs processus internes afin d'identifier et de signaler les défauts de sécurité et mettra au point un processus d'utilisation des données disponibles.</p> <p>À compter de juin 2017, 22 des 23 constructeurs ont fourni les renseignements demandés.</p> <p>Un rapport décrivant une analyse des renseignements, notamment leur utilisation, a été réalisé et est transmis au CPCP (achevé en octobre 2017)</p>	Lori MacDonald, Sous-ministre adjointe, Sécurité et sûreté, Transports Canada 613-990-3842	